



N°7
22/05/2024



Animatrice filière

Marion POMPIER

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

marion.pompier@correze.chambagri.fr

Suppléance :
Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice(s) :
Marion POMPIER ou
Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,**

avec l'appui de Stéphane LUCAS

**Syndicat du Chasselas de
MOISSAC**

Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre

Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention**

**« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine**

Vigne /

Edition Limousin N°7

du 22/05/2024 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Stades majoritaires « grappes séparées/boutons floraux agglomérés à boutons floraux séparés ».

Mildiou

- Des contaminations épidémiques ont pu avoir lieu la semaine passée. De nouvelles contaminations seront également possibles au cours des prochaines pluies. Restez vigilants.

Oïdium

- Le stade de sensibilité est atteint sur la majorité des parcelles.

Black rot

- Des contaminations ont dû se produire lors des dernières pluies. Restez très vigilants lors des prochaines pluies.

Météo

- **Pour la période écoulée**

La météo a été perturbée cette semaine encore. Nous avons eu à faire face à des alternances de pluies et de soleil. Les cumuls de pluie sont parfois très importants. Les températures sont restées relativement fraîches pour la saison.

A titre d'exemple, sur le secteur de Brive, Météo France a enregistré 500mm de pluie depuis le début de l'année et 200mm depuis le 1^{er} avril. Ces valeurs sont très élevées pour la saison.

- **Pour les prochains jours** (Source Météo France)

	Date	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26
19	Température	12-19	12-17	10-21	9-25	9-27
	Pluie					
						
87	Température	12-18	10-17	10-19	8-23	11-25
	Pluie					
						

Stades phénologiques

		
Stades BBCH	55	57
Descriptif des stades	Grappes séparées / Boutons floraux agglomérés	Boutons floraux séparés

Les stades phénologiques ne se succèdent pas bien vite, du fait des températures relativement basses. Les vignes gelées commencent à présenter des bourgeons éclatés avec les premières feuilles étalées. Le redémarrage ne date pas de cette semaine, mais se montre plus franc aujourd'hui. Sur les rameaux partiellement gelés, ce sont des entre cœurs qui se développent. La gestion d'un parcellaire hétérogène, lorsqu'il y a sur une même exploitation des parcelles gelées et non gelées, demande une attention particulière, dans la mesure où les problématiques sont différentes. Restez vigilants.

Tableau des stades phénologiques

Cépages	2-3 feuilles étalées	5 feuilles étalées – inflorescences visibles	Grappes séparées – Boutons floraux agglomérés	Boutons floraux séparés
Chardonnay				
Chenin				
Sauv. blanc				
Merlot				
Cabernet franc				
Cabernet sauv.				
Gamay (haute Vienne)				
Pinot Noir (Haute Vienne)				

Code couleur		Stade majoritaire
		Stade minoritaire

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

- **Rappel des éléments de biologie**

Les conditions nécessaires pour des contaminations de Mildiou sont maintenant réunies. Dès que les conditions météorologiques seront favorables, des contaminations seront possibles.

- **Modélisation (Potentiel Système IFV)**

Situation au 20 mai :

La pression est forte sur tous les secteurs. **Des contaminations épidémiques d'intensité faible à moyenne** ont pu avoir lieu la semaine passée pour chaque précipitation supérieure à 2-3mm. Les contaminations de fin avril/début mai sont en cours d'extériorisation selon le modèle.

Simulation du 21 au 27 mai :

La pression restera **forte** sur tous les secteurs à J+7. **3mm seront toujours suffisants pour entraîner des contaminations épidémiques** d'après le modèle. Les extériorisations des contaminations des 6 et 7 mai sont modélisées en fin de semaine, précédant de peu les extériorisations des contaminations de la semaine passée. Le temps d'incubation modélisé continue de diminuer, il est d'environ 13 jours sur le point de Branceilles et de 16 jours sur le point de Verneuil.



Taches de mildiou, face inférieure à gauche et supérieure à droite
Crédit photo syndicat du Chasselas

• Situation au vignoble

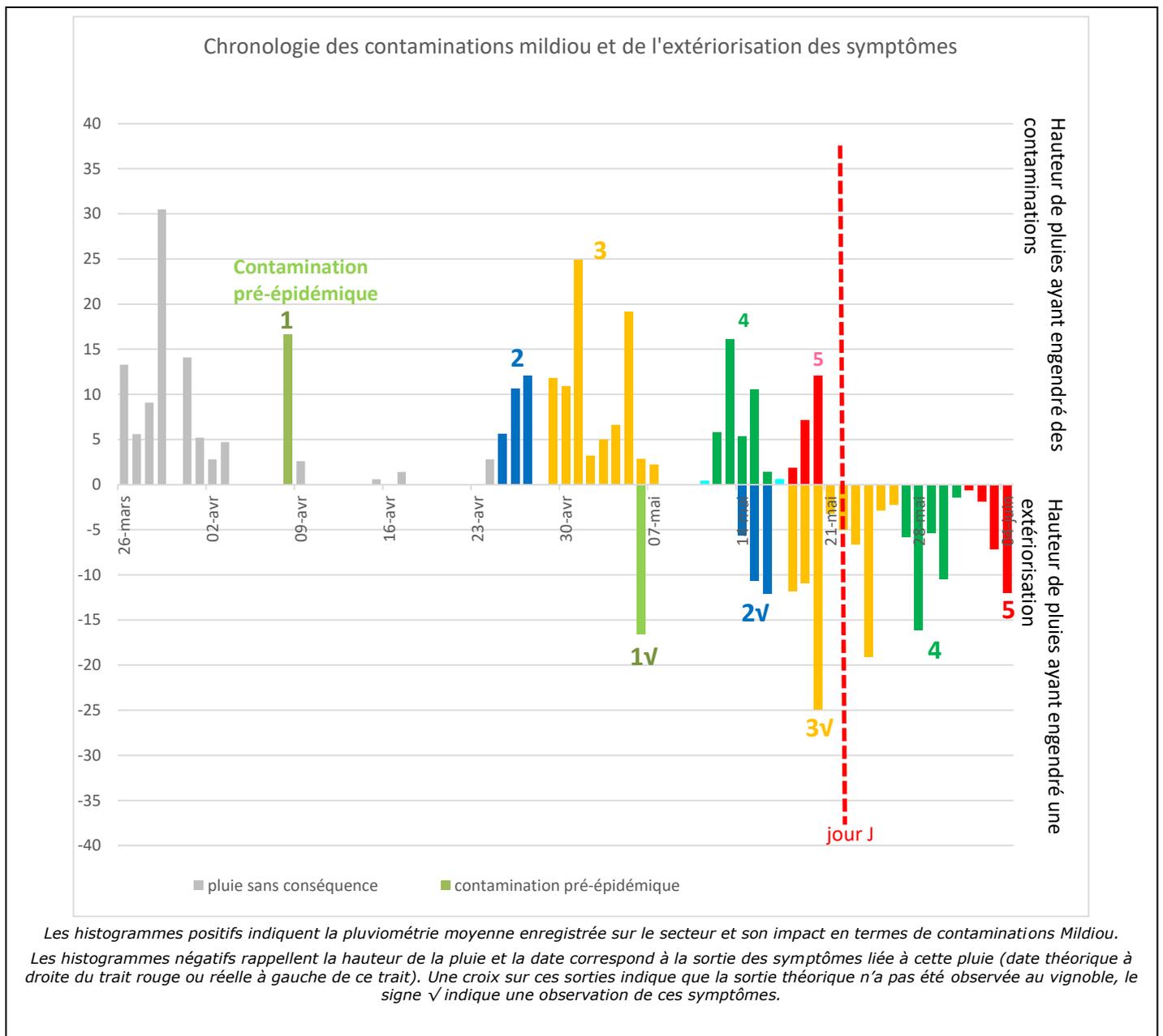
Des symptômes sont désormais visibles sur l'ensemble de la Corrèze. Les taches sont sporulées. Les pluies importantes de la semaine passée et de ces derniers jours ont pu engendrer de nouvelles contaminations.

Évaluation du risque : Le risque est présent. Les prévisions météorologiques sont favorables au mildiou. Restez très vigilants.



Méthodes alternatives : l'Utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur



• Situation au vignoble

La pression a été relativement forte ces dernières années.

Pas de symptômes visibles, mais les pluies importantes de ces dernières semaines ont pu engendrer des contaminations. Le temps d'incubation de cette maladie est assez long.

Évaluation du risque : Le temps humide de cette fin de semaine est favorable au développement du Black Rot ; il convient de rester très vigilants et de veiller à une bonne gestion de la maladie.



Symptôme de Black Rot sur feuille – Crédit Syndicat du Chasselas Moissac

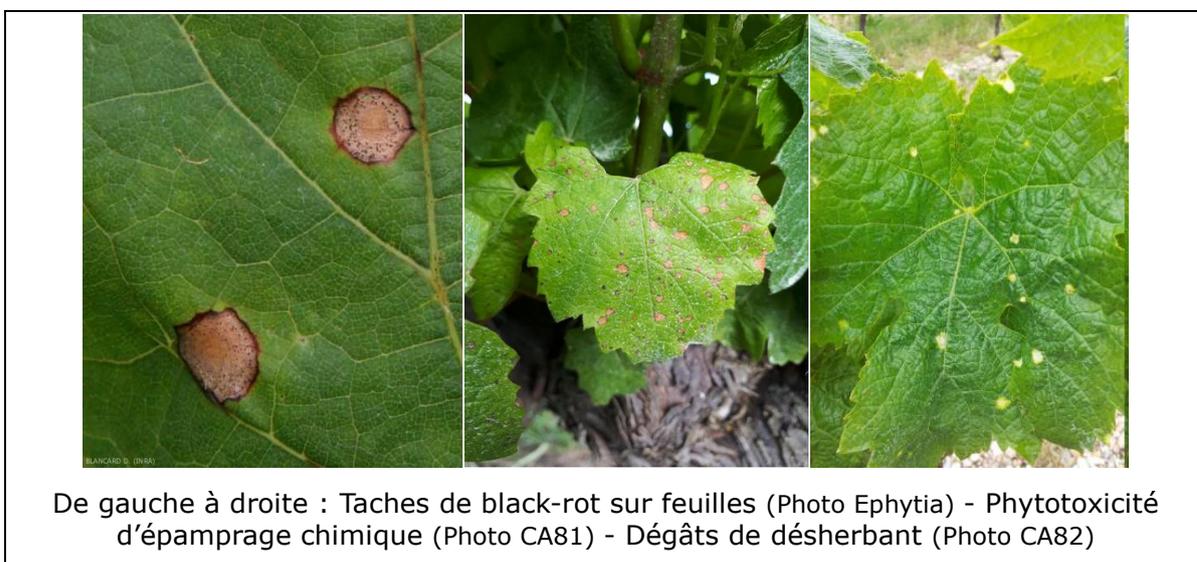
Méthodes alternatives : Elles servent à diminuer les sources d'inoculum primaire.

- Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, drainage, combler les mouillères...).

 **Consultez la fiche « [black rot](#) » du Guide de l'Observateur**

Ne pas confondre

A cette période, des symptômes de brûlure du feuillage liés à la dérive de produits dés herbants peuvent apparaître. Afin de confirmer de manière formelle un symptôme de black-rot, il faut attendre l'apparition des pycnides (petits points violets) à la surface des taches soit en laissant la feuille au champ, soit en la mettant en chambre humide.



De gauche à droite : Taches de black-rot sur feuilles (Photo Ephytia) - Phytotoxicité d'épamprage chimique (Photo CA81) - Dégâts de dés herbant (Photo CA82)

Oïdium (*Erysiphe necator*)

- **Situation au vignoble**

La majorité des parcelles sont au stade sensible. Pas de symptômes à ce jour.

Évaluation du risque : Avant le stade boutons floraux séparés, le risque est nul, mis à part sur les parcelles avec un historique oïdium.



Méthodes alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur

Vers de la grappe (*Lobesia botrana*)

- **Situation au vignoble**

Selon le modèle, nous serions au début du stade L3 majoritaire dans le Lot.

Évaluation du risque : Pas de Risque à ce jour. Ce n'est qu'à l'approche de la floraison que l'évaluation des risques, basée sur des observations de dégâts sur les inflorescences, peut être effective.



Méthodes alternatives : Dans le cadre de la confusion sexuelle, les diffuseurs doivent être mis en place avant l'émergence de la première génération. L'efficacité du dispositif dépend du bon respect des conditions de pose (respect des densités de diffuseurs, renforcement des bordures...).

Consultez la fiche « [tordeuses](#) » du Guide de l'Observateur



Papillon d'Eudémis – Crédit photo R. COUTIN (OPIE)

Flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*)

- **Élément de biologie**

Cet insecte est inféodé à la vigne et ne fait qu'un cycle de développement par an. Il ne cause pas de dégât direct sur la vigne mais il est le vecteur principal du phytoplasme de la Flavescence dorée.

A partir des éclosions des œufs d'hiver, qui commencent au début du mois de mai jusqu'à fin juillet, 5 stades larvaires se succèdent sur une période d'environ 50 jours. C'est au cours de cette phase que les larves peuvent acquérir le phytoplasme de la flavescence dorée en s'alimentant de la sève d'une vigne contaminée. Après un mois de latence, le phytoplasme s'est multiplié et a migré dans la salive de l'insecte qui devient infectieux pour toute sa vie et qui pourra transmettre le phytoplasme lors de chaque prise de nourriture. En revanche, le phytoplasme ne sera pas transmis à la descendance de l'insecte.

Cette cicadelle a pour principale caractéristique morphologique distinctive la présence de 2 taches noires sur l'extrémité de l'abdomen observables à tous les stades larvaires. Les larves mesurent de 1,5 à 5,5 mm, elles sont blanches à brunes avec l'âge et sont très vives (elles sautent dès qu'elles sont dérangées). Les adultes mesurent 5 à 6,5 mm et sont de couleur brune ocre.



Larve (L1) de *Scaphoideus titanus*

Crédit photo www1.pms-lj.si - Database of Invertebrate Pictures

- **Situation au vignoble**

Des larves ont été observées dans plusieurs vignobles voisins.

Cicadelle verte (*Empoasca vitis*)

- **Situation au vignoble**

Les populations larvaires apparaissent mais restent à un niveau faible à cette date.

Évaluation du risque : Le risque est nul à ce stade, mais restez vigilant sur les secteurs historiques. Plus tard, au début de l'été, la gestion du ravageur reposera sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes mais les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.



Larve de cicadelle des grillures - Crédit photo EUPHYTIA



Méthodes alternatives : Des solutions de biocontrôle existent. Elles sont à appliquer sur des larves jeunes ou de manière « préventive ». Par exemple, l'application d'argile comme barrière physique.

Information réglementaire

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent **donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.** Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour tout autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.

Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Note nationale Biodiversité – Flore des bords de champs

Consultez cette note en cliquant sur l'image ci-dessous :



Prochain BSV, le 28 mai 2024

Les structures et collectifs partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes :

Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Fédération des Vins de la Corrèze. le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze et les producteurs du groupe 30000 VITI CORREZE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

« Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité »